

COMMUNIQUE DE PRESSE

Wolters Kluwer propose le 16 mai à Paris, une conférence Liaisons sociales sur le thème « numérique et droit du travail »

Paris, le 16 avril 2018 – La révolution numérique bouleverse le monde du travail. Brouillant la frontière entre vie professionnelle et vie privée, elle amène de nombreux collaborateurs à travailler hors lieu et temps de travail. S'inscrivant dans cette évolution sociétale, les ordonnances Macron sont venues renforcer les dispositions de la loi du 8 août 2016. Après le droit à la déconnexion, le nouveau « droit au télétravail » ! Les outils technologiques révolutionnent également la fonction RH.



Autant de nouveautés sur lesquelles Liaisons sociales propose l'éclairage de juristes experts en droit du travail, en droit du numérique, et d'un représentant de la CNIL, avec des témoignages d'entreprises.

La journée conférence du 16 mai sera co-animée par Jean-Emmanuel Ray, professeur à l'université Paris I et Eric Barbry, avocat –associé du Cabinet Racine.

« Le numérique est en train de bouleverser notre vie professionnelle, mais aussi personnelle ; L'aspect le plus quotidien est évidemment le travail à distance que les ordonnances de 2 septembre 2017 puis la loi de ratification du 29 mars 2018 ont profondément modifié en lui donnant une immense flexibilité ... à condition de fixer des critères d'éligibilité opérationnels et de privilégier le consensus individuel et collectif », commente Jean-Emmanuel Ray.

Eric Barbry complète *« Le numérique bouleverse les DRH sur bien des sujets. Nous ne sommes plus à l'ère des « simples » SIRH mais à celui de la dématérialisation de la relation entre l'employeur et l'employé : bulletin de paye dématérialisé, vote électronique ou encore contrats dématérialisés n'en sont que quelques exemples. Les DRH doivent aussi faire face à de nouveaux droits : droit à la déconnexion, droit à une information renforcée sur les données personnelles des salariés ou encore à la portabilité ou à l'effacement ».*

La journée de conférence s'articule autour de quatre grands thèmes qui seront abordés de manière pratique et détaillée pour les professionnels du droit et des ressources humaines :

- **Flexibilité partagée et nouvelles organisations du travail** : de nouvelles organisations du travail basées sur la confiance, l'autonomie et la qualité de vie au travail ; un droit ou devoir de déconnexion ; le nouveau « droit au télétravail » ;
- **Utilisation et contrôle des outils numériques** : l'expression par voie numérique ; la surveillance des salariés ; la régulation du numérique par chartes ;
- **Communication RH dématérialisée** : le recours au vote électronique simplifié ; la digitalisation des processus RH ;
- **Numérisation des données des salariés** : le RGPD ; les pouvoirs renforcés de la CNIL.

Tous les intervenants de la journée conférence du 16 mai :

Eric BARBRY, Avocat associé- équipe IP / IT & data protection, Cabinet Racine, Wafae EL BOUJEMAOUI, Cheffe du service des questions sociales et RH | Direction de la conformité, CNIL, Aurélien LOUVET, avocat

associé, CAPSTAN Avocats, Dimitri MOUTON, Expert indépendant en solutions de vote électronique, DEMAETER, Jean-Emmanuel RAY, professeur à l'université Paris I - Sorbonne et à Sciences Po Paris.

[En savoir plus sur le site wk-formation.fr/conferences](http://wk-formation.fr/conferences)

A propos de Wolters Kluwer

Avec une offre de documentation et veille juridique, logiciels juridiques, annonces & formalités légales et formation & conférences, Wolters Kluwer intervient en France dans les domaines du droit et des ressources humaines, via des marques reconnues telles que Lamy, Liaisons sociales, ou encore Kleos. Le chiffre d'affaires du groupe Wolters Kluwer est de 4,4 milliards d'euros en 2017. Le groupe est implanté dans plus de 40 pays, pour des clients de plus de 180 pays. Il emploie environ 19 000 collaborateurs. Le siège du groupe est à Alphen aan den Rijn aux Pays-Bas. L'action est cotée sur Euronext Amsterdam (WKL) et fait partie des indices AEX et Euronext 100. Wolters Kluwer dispose d'un programme d'ADR (American Depositary Receipt Program) parrainé de niveau 1, sur le marché hors-cote aux USA (WTKWY).

Pour plus d'information, connectez-vous à wolterskluwerfrance.fr ou suivez notre fil d'info [@WoltersKluwerFr](https://twitter.com/WoltersKluwerFr) sur twitter ou le site wolterskluwer.com pour suivre l'actualité de notre groupe dans le monde.

Contact : WOLTERS KLUWER Legal&Regulatory

Sylvie Caron

Directrice de la Communication France

Téléphone : 01 85 58 33 77

sylvie.caron@wolterskluwer.com